



CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de TREMOUILLES

COMPTE RENDU
Du 14 avril 2022

Date de la convocation

09 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 19 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.

Présents : *Mesdames :* Alvernhe Colette, Boudou Sylvie, Gayraud Françoise ;
Messieurs : Angles Alain, Boissonnade Kévin, Carrière Christian, Christmann Serge, Fabre Gérard, Julien Michel, Négrié Francis, Rivière Jérôme, Vidal Joël.

Absents excusés : Prompt Martine, Daures Jean-Marie et Mallevalle Jean-Marie ;
A donné pouvoir : Prompt Martine à Julien Michel,
Daures Jean-Marie à Fabre Gérard,
Mallevalle Jean-Marie à Gayraud Françoise.

Mr Gérard Fabre a été nommé secrétaire et a accepté.

Compte rendu du 17/03/2022 est adopté

PRÉSENTATION DU TRAVAIL PRÉPARATOIRE DES BUDGETS

Une rencontre avec Mr Chalvet, Conseiller aux Décideurs Locaux, a eu lieu afin de nous aider dans la réalisation de ce travail préparatoire.

Le travail intermédiaire avec la Trésorerie ayant pris du retard, les délais semblaient compromis pour présenter les différents éléments de ce jour.

Des factures non prises en compte en 2021 seront reportées sur le budget 2022.

Pour l'année 2022, il faudra tenir compte des augmentations d'énergie pour les articles concernés.

Pour les salaires est à prévoir une augmentation du temps de travail effectué par un agent technique. Le régime indemnitaire des élus prévoira le changement de montant de l'indemnité à la fonction de Maire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 / DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion, du budget principal et des budgets annexes, du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et AFFECTATION DES RÉSULTATS / DÉLIBÉRATION 08

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Angles Alain, 1^{er} adjoint,
Après la présentation du Compte Administratif 2021, ce jour,
Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Clôture 2020	Exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat net
INVESTISSEMENT	49 074.99	- 72 330.65	95 900.00	- 23 255.66
FONCTIONNEMENT	199 768.86	224 394.95		224 394.95

L'approbation du Compte Administratif du budget principal au titre de l'exercice 2021,
Considérant que les résultats cumulés à reprendre sur le budget principal 2022 sont les suivants :

Section d'investissement : - 23 255.96 €
Section de fonctionnement : 224 394.95 €

Considérant la parfaite régularité des opérations,
Le Conseil après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter les résultats du budget principal de la façon suivante en 2022 :

- Le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au 001 pour un montant de 23 255.96 €
- L'excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement au 002 pour un montant de 105 238.99 €

Le détail des votes, en l'absence de Mr Vidal Joël, est le suivant :

Votants : 14

Pour : 13

Contre : -

Abstention : 01

BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et AFFECTATION DES RÉSULTATS / DÉLIBÉRATION 09

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Angles Alain, 1^{er} adjoint,
Après la présentation du Compte Administratif 2021, ce jour,
Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Clôture 2020	Exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat net
INVESTISSEMENT	- 23 819.65	7 954.29		- 15 865.36
FONCTIONNEMENT	- 313.56	- 2 154.55		- 2 468.11

L'approbation du Compte Administratif du budget assainissement au titre de l'exercice 2021,
Considérant que les résultats cumulés à reprendre sur le budget assainissement 2022 sont les suivants :

Section d'investissement :	- 15 865.36 €
Section de fonctionnement :	- 2 468.15 €

Considérant la parfaite régularité des opérations,
Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats du budget assainissement de la façon suivante en 2022 :

- Le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au 001 pour un montant de 15 865.36 €
- Le déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement au 002 pour un montant de 2 468.41 €

Le détail des votes, en l'absence de Mr Vidal Joël, est le suivant :

Votants : 14

Pour : 12

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET PRODUCTION ÉNERGIE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et AFFECTATION DES RÉSULTATS / DÉLIBÉRATION 10

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Angles Alain, 1^{er} adjoint,
Après la présentation du Compte Administratif 2021, ce jour,
Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Clôture 2020	Exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat net
INVESTISSEMENT	692 400.61	- 550 019.34	168 000.00	142 381.27
FONCTIONNEMENT	10537.94	8 857.46		19 395.40

L'approbation du Compte Administratif du budget production énergie au titre de l'exercice 2021,
Considérant que les résultats cumulés à reprendre sur le budget production énergie 2022 sont les suivants :

Section d'investissement :	142 381.27 €
Section de fonctionnement :	19 395.40 €

Considérant la parfaite régularité des opérations,

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats du budget production énergie de la façon suivante en 2022 :

- L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au 001 pour un montant de 142 381.27 €
- L'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au 1068 pour un montant de 19 395.40 €

Le détail des votes, en l'absence de Mr Vidal Joël, est le suivant :

Votants : 14

Pour : 12

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et AFFECTATION DES RÉSULTATS / DÉLIBÉRATION 11

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr Angles Alain, 1^{er} adjoint,

Après la présentation du Compte Administratif 2021, ce jour,

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Clôture 2020	Exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat net
INVESTISSEMENT	- 26 766.96	12 792.97		- 13 973.99
FONCTIONNEMENT	- 15 362.36			- 15 362.36

L'approbation du Compte Administratif du budget lotissement au titre de l'exercice 2021,

Considérant que les résultats cumulés à reprendre sur le budget lotissement 2022 sont les suivants :

Section d'investissement :	- 13 973.99 €
Section de fonctionnement :	- 15 362.36 €

Considérant la parfaite régularité des opérations,

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats du budget lotissement de la façon suivante en 2022 :

- Le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au 001 pour un montant de 13 973.99 €
- Le déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement au 002 pour un montant de 15 362.36 €

Le détail des votes, en l'absence de Mr Vidal Joël, est le suivant :

Votants : 14

Pour : 12

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET PRINCIPAL – VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 / DÉLIBÉRATION 12

Mr le Maire propose le Budget Primitif 2022 comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant
DÉPENSES	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
	011	Charges à caractère général	175 050.00
	012	Charges du personnel	191 035.00
	014	Atténuation de produits	97 490.00
	65	Charges de gestion courante	50 047.00
	66	Charges d'intérêt d'emprunt	49 300.00
	67	Charges exceptionnelles (lot et autres)	500.00
	022	Dépenses imprévues	20 000.00
	023	Virement à la section. d'investissement	262 936.99
TOTAL DE L'EXERCICE			846 358.99
RECETTES	002	Résultat de fonctionnement reporté	201 138.99
	70	Produits du service	152 131.00
	73	Impôts et taxes	210 010.00
	74	Dotations	224 729.00
	75	Produits de gestion courante	35 510.00
	76	Produits financiers	20 840.00
	78	Produits exceptionnels sf 777	2 000.00
	TOTAL DE L'EXERCICE		

En section d'INVESTISSEMENT :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant
DÉPENSES	001	Résultat d'investissement reporté	23 255.96
	1641	Remboursement en capital des emprunts	117 800.00
	165	Dépôts et cautionnements	1 500.00
	OP 157	Bâtiments communaux	164 800.00
	OP 158	Eclairage public	5 800.00
	OP 160	Voirie	70 000.00
	OP 164	Acquisition matériel et mobilier	6 114.04
	OP 170	Acquisition de terrain	44 000.00
	1328	Subvention budget Lotissement	29 336.35
	022	Dépenses imprévues	20 000.00
TOTAL DE L'EXERCICE			482 606.35
RECETTES	001	Résultat d'investissements reporté	0.00
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	119 155.96
	021	Virement de la section d'investissement	167 036.99
	10	FCTVA/TLE	19 974.00
	13	Subvention d'investissement	6 700.00
	1641	Emprunts	122 379.23
	165	Dépôts et cautionnements	1 500.00
	OP 157	Remboursement emprunt quillodrome	40 133.17
	27638	Voirie	5 727.00
TOTAL DE L'EXERCICE			482 606.35

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus adoptent le budget primitif 2022 selon le détail suivant :

Votants : 15

Pour : 13

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 / DÉLIBÉRATION 13

Mr le Maire propose le Budget Primitif 2022 comme suit :

En section d'EXPLOITATION :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant
DÉPENSES	002	Résultat d'exploitation reporté	2 468.11
	011	Charges à caractère général	2 284.44
	012	Charges du personnel	148.45
	014	Atténuation de produits	1 760.00
	65	Charges de gestion courante	0.00
	66	Charges d'intérêt d'emprunt	0.00
	67	Charges exceptionnelles (lot et autres)	0.00
	6811	Dotations aux amortissements	13 068.00
	022	Dépenses imprévues	0.00
	023	Virement à la section. d'investissement	0.00
TOTAL DE L'EXERCICE			19 729.00
RECETTES	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
	70	Vente de produits	14 800.00
	777	Quote part subvention virée au cpt résultat	4 290.00
TOTAL DE L'EXERCICE			19 729.00

En section d'INVESTISSEMENT :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant	
DÉPENSES	001	Résultat d'investissement reporté	15 865.36	
	13911	Reprise amortis. Agence de l'Eau	3 822.00	
	139118	Reprise amortis. Autres	779.00	
	13913	Reprise amortis. Département	328.00	
	13918	Reprise amortis. Subvention équipements	0.00	
	23	Immob. en cours / Station	0.00	
	24	Immob. en cours / Assainissement	0.00	
	281	Amortis. Immob. corporelle	0.00	
	1641	Remboursement en capital emprunts	0.00	
	165	Dépôts et cautionnements	0.00	
	281	Dépenses imprévues	0.00	
	TOTAL DE L'EXERCICE			20 794.36
RECETTES	001	Résultat d'investissement reporté	0.00	
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	
	021	Virement de la section de	0.00	

		fonctionnement	
	1641	Emprunt	7 726.36
	28151	Amortis. Frais d'étude	8 970.00
	281532	Amortis. Installation générale	4 082.00
	28155	Amortis. Outillage industriel	16.00
TOTAL DE L'EXERCICE			20 794.36

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus adoptent le budget primitif 2022 selon le détail suivant :

Votants : 15

Pour : 13

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET PRODUCTION ÉNERGIE – VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 / DÉLIBÉRATION 14

Mr le Maire propose le Budget Primitif 2022 comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant
DÉPENSES	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
	011	Charges à caractère général	154 216.00
	012	Charges du personnel	3 000.00
	65	Charges de gestion courante	3.00
	66	Charges de gestion financière	19 161.56
	67	Charges exceptionnelles	0.00
	6811	Dotations aux amortissements	53 831.00
	022	Dépenses imprévues	0.00
	023	Virement à la section. d'investissement	30 668.94
TOTAL DE L'EXERCICE			260 881.40
RECETTES	002	Résultat de fonctionnement reporté	19 395.40
	70	Produits du domaine	200 000.00
	75	Produits de gestion courante	3.00
	777	Quote part subv investis. virée cpt résultat	41 483.00
TOTAL DE L'EXERCICE			260 881.40

En section d'INVESTISSEMENT :

	Chapitre/art.	Libellé	Montant
DÉPENSES	001	Résultat d'investissement reporté	0.00
	2315	Immobilisations en cours – travaux	19 395.40
	13912	Subvent. Investis. Région	1 000.00
	13917	Subvent. Investis. BC et FS	10 352.00
	13918	Subvent. Investis. Autres	30 131.00
	1687	Capital Dette	40 133.17
	23	Immob. en cours	0.00
		Reste à réaliser	168 000.00
	1641	Remboursement en capital emprunts	0.00
	165	Dépôts et cautionnements	0.00
	22	Dépenses imprévues	0.00

TOTAL DE L'EXERCICE			269 011.57
RECETTES	001	Résultat d'investissement reporté	142 381.27
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 395.40
	021	Virement de la section de fonctionnement	30 668.94
	1641	Emprunt	22 734.96
	28031	Amortis. Frais d'étude	53 831.00
	281735	Amortis. Installation générale	
	2804182	Amortis.	
	2804411	Amortis.	
TOTAL DE L'EXERCICE			269 011.57

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus adoptent le budget primitif 2022 selon le détail suivant :

Votants : 15

Pour : 13

Contre : -

Abstention : 02

BUDGET LOTISSEMENT – VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 / DÉLIBÉRATION 15

Mr le Maire propose le Budget Primitif 2022 comme suit :

En section de FONCTIONNEMENT :

	Chapitre	Libellé	Montant
DÉPENSES	002	Résultat de fonctionnement reporté	15 362.26
	7133	Variation en cours	13 973.99
TOTAL DE L'EXERCICE			29 336.25
RECETTES	002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00
	71355	Variation terrains aménagés	29 336.25
TOTAL DE L'EXERCICE			29 336.25

En section d'INVESTISSEMENT :

	Chapitre	Libellé	Montant
DÉPENSES	001	Résultat d'investissement reporté	13 973.99
	3555	Stock final terrains	29 336.25
TOTAL DE L'EXERCICE			43 310.24
RECETTES	001	Résultat d'investissement reporté	0.00
	3555	Reprise stock terrain	13 973.99
	1687	Avance Commune	29 336.25
TOTAL DE L'EXERCICE			43 310.24

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus adoptent le budget primitif 2022 selon le détail suivant :

Votants : 15

Pour : 13

Contre : -

Abstention : 02

SALON DES ARTISTES

Salon organisé le 14/08/2022 - invitation à tous les élus

Une communication élargie sur le territoire a permis la participation d'environ 30 artistes pour exposer des œuvres diverses dont 13 artistes/artisans sont trémouillais.

L'organisation du matériel (tente, grilles..) est en cours.

Pour la mise tenue d'une buvette/sandwicherie, la proposition a été faite auprès des associations du village et UBAKA a répondu favorablement.

L'installation des participants se fera à partir de 07h pour l'ouverture du salon prévue à 09h.

Le stand sera sous l'entière responsabilité de l'exposant lequel sera soumis un règlement.

Une fresque murale devrait être faite par Mr JEANJEAN Guillaume – artiste GuiHome Décoration – sur le mur attenant au bar, deux choix sont proposés. Ce projet est en lien avec les décorations murales des écoles.

COMPTE RENDU DE RÉUNIONS : Néant

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

DÉLIBÉRATIONS 08 à 15 Voir ci-dessus

DÉLIBÉRATION 16 - REGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS LOCAUX

A la demande de Mr le Maire, de réévaluer son indemnité de maire et considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux ;

Il est demandé aux élus d'approuver l'augmentation de l'indemnité du maire,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

Approuve l'augmentation d'indemnité

Décide d'inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Vu par le Maire



